



Conseil Municipal du 20 janvier 2026 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2026/04

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 16

votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze janvier, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Etaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN

Philippe BARBIER par Nathalie JOLLY

Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT

Jean DECROIX par Claudine THIRANOS

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie JOLLY a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : SEJOUR DES ACCUEILS DE LOISIRS – ETE 2026 – « GRAND AIR » A BERNIERES-SUR-MER (CALVADOS)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cadre des activités proposées aux enfants fréquentant les structures périscolaires de la Commune (pré et post scolaires et mercredis), un séjour est organisé pour trente enfants scolarisés du CP au CM2 pendant les vacances scolaires d'été 2026, du samedi 4 au vendredi 10 juillet 2026 au centre UNCMT « La Closerie des Djinns » à Bernières-sur-Mer (14) pour un montant total de 16 304,64 € soit 543,49 € par enfant.

Considérant que la commune prend à sa charge entre 10% et 30% du séjour, en fonction du quotient familial,

Considérant qu'il est proposé aux familles un paiement en trois versements (factures en avril, mai et juin 2026),

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires et périscolaires du 6 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260120-D-2026-04-DE
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le centre UNCMT « La Closerie des Djinns », dont le siège social est à Hérouville St Clair (14200), une convention concernant l'organisation d'un séjour du 4 au 10 juillet 2026, selon les conditions du contrat,

PRECISE que la participation des familles, en fonction du quotient familial instauré, sera effectuée en trois versements (factures en avril, mai et juin 2026),

QUOTIENT FAMILIAL CAF	PARTICIPATION DES FAMILLES	PARTICIPATION DE LA MAIRIE
de 0 à 600	70%	30%
601 à 800	70%	30%
de 801 à 1110	75%	25%
de 1111 à 1600	80%	20%
de 1601 à 3200	85%	15%
à partir de 3201	90%	10%

SOLLICITE une participation de la CAF,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Nathalie JOLLY

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 22/01/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 22/01/2026.